



Fédération Française de Voile C.34004
Ligue Languedoc Roussillon n°10
Jeunesse et sports S.040-94
École Française de Voile

PROCES VERBAL - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Marseillan, le 14 décembre 2013 à 11h00,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'adresse de l'association.

Monsieur François BOTTRAUD préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur le Président procède au pointage des personnes présentes ou représentées et constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de l'association, le bilan et le compte de résultat provisoires de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- La feuille de présence.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 Décembre 2012
- Compte-rendu moral du Président,
- Compte rendu de l'école de voile,
- Compte rendu financier- adoption du compte de résultat,
- Budget prévisionnel 2014,
- Cotisations 2014,
- Les dossiers 2014 à prévoir, appel à toutes les bonnes volontés,
- Renouvellement des membres,
- Questions diverses.

Le secrétaire de séance est M. Jean-Marc MERIC

Un scrutateur est Mme Séverine ALIBERT

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion.

Après échanges de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2012

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2012, l'approuve tel qu'il a été rédigé.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de l'association et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice provisoire de l'exercice au 9 décembre 2013, s'élevant à 15.956 euros, en augmentation des réserves du fond associatif.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – BUDGET PREVISIONNEL

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION – APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS 2014-2015

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de modification du montant des cotisations 2014-2015, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale prend acte des fin de mandat des administrateurs suivants et les remercie pour leur implication dans l'exercice de leur mandat :

- Rolland BISMAN,
- Annabelle ANDREU,
- Catherine POST,
- Benoit CARPENTIER,
- Paul Edouard DESPIERRE,
- Marcel HERRERO,
- Michel RICHARD.

L'assemblée générale accepte la proposition de vote à main levée et prend acte de la nomination en qualité de nouveaux administrateurs des personnes suivantes :

- Emmanuel BARRE-VILLENEUVE
- Benoit CARPENTIER
- Martial NAPOLEONE
- Marcel HERRERO
- Alain ANGOT
- Catherine HAGUE

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION –POUVOIRS A L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Qui est contre ? aucun

Qui s'abstient ? aucun

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Un scrutateur

Le Président

Séverine ALIBERT

François BOTTRAUD